REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LOGUIVY PLOUGRAS

2020-05

Séance du 10 juillet 2020

En exercice : 15
Votants : 15
Absent : 0
Date de convocation : 07 juillet 2020
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-François LE GALL, Maire.

Présents : RUBEUS Saïg, GRELLEPOIX Nicolas, LE CREFF Yvon, LE BALC'H Pauline, LE GALL Pascale, LAGADEC Gaëlle, LE GUEN Laure, LOZAC'H Séverine, LE FOLL Arnaud, LE GUEN Didier, DUEDAL Maryline, CHAVANON Christophe, PICHOURON Françoise, LE GUYADER Béatrice, LE GALL Jean-François.

Absents :

Secrétaire de séance : LE GUYADER Béatrice

- Elections des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales

Le dépôt d'une déclaration de candidature n'est pas prévu. Les candidats peuvent faire connaître aux membres du conseil municipal leur souhait d'être désigné délégué ou suppléant. La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate ne fait pas obstacle à son élection si elle obtient le nombre de suffrage requis.

En application de l'article L.288, les candidats aux fonctions de délégués ou suppléants peuvent se présenter :

- Soit isolément
- Soit sur une liste incomplète
- Soit sur une liste complète comportant autant de noms qu'il y a de délégués / suppléants à élire.

Il est rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et

2020-022

l'élection a lieu à la majorité relative. Dans l'un et l'autre cas, en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Pour la commune de Loguivy-Plougras (population municipale comprise entre 500 et 999 habitants), 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants sont à élire.

L'élection des délégués et des suppléants étant distinctes, elles font l'objet de candidatures distinctes. Une liste ne peut regrouper des candidats au poste de délégué et des candidats au poste de suppléant.

Un conseiller municipal empêché d'assister à la réunion peut donner à un autre conseiller municipal de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Chaque conseiller municipal ne peut être titulaire que d'un seul pouvoir.

Le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 indique que les collèges électoraux sont convoqués le **dimanche 27 septembre 2020 pour élire les sénateurs.**

Vote des délégués titulaires - Premier tour

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote [a]	0
Nombre de votants [b]	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. 66 code électoral) [c]	0
Nombre de suffrages blancs [d]	0
Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	15
Majorité absolue	8

Noms des candidats par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
LE GALL Jean-François	15	quinze
RUBEUS Saïg	15	quinze
DUEDAL Mayline	15	quinze

Sont désignés comme délégués titulaires :

1-LE GALL Jean-François

2-RUBEUS Saïg

2020-023

3-DUEDAL Maryline

Vote des délégués suppléants - Premier tour

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote [a]	0
Nombre de votants [b]	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. 66 code électoral) [c]	0
Nombre de suffrages blancs [d]	0
Nombre de suffrages exprimés [b-c-d]	15
Majorité absolue	8

Noms des candidats par ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
GRELLEPOIX Nicolas	15	quinze
LE GALL Pascale	15	quinze
LE FOLL Arnaud	15	quinze

Sont désignés comme délégués suppléants :

1- GRELLEPOIX Nicolas

2- LE GALL Pascale

3- LE FOLL Arnaud

- Désignation des conseillers Lannion Trégor Communauté

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, le maire est obligatoirement conseiller communautaire,

Jean-François LE GALL propose au conseil municipal que son premier adjoint Mr RUBEUS Saïg soit son suppléant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition du maire.

2020-024

- Désignation des délégués aux commissions communales et délégations extérieures (Tableau en annexe)

Le maire propose au conseil municipal de déléguer 7 personnes par commissions, réparties de la façon suivante, 5 personnes de la majorité et 2 personnes de la minorité.

Le maire propose au conseil municipal de déléguer une personne titulaire et une personne suppléante par délégations extérieures.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le tableau ci-dessous.

LE COMMISSIONS COMMUNALES	
FINANCES/PERSONNEL	LE GALL Jean-François, RUBEUS Saïg, GRELLEPOIX Nicolas, LE CREFF Yvon, LE GALL Pascale, DUEDAL Maryline, LOZAC'H Séverine
VOIRIE	LE GALL Pascale, LE CREFF Yvon, GRELLEPOIX Nicolas, LE GALL Jean-François, CHAVANON Christophe, LE FOLL Arnaud, LE GUEN Didier
AFFAIRES SCOLAIRES/ ENFANCE ET JEUNESSE	PICHOURON Françoise, LE GUYADER Béatrice, LE GALL Jean-François, RUBEUS Saïg, GRELLEPOIX Nicolas, LAGADEC Gaëlle, LE GUEN Laure
ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE	LE CREFF Yvon, LE BALC'H Pauline, GRELLEPOIX Nicolas, CHAVANON Christophe, PICHOURON Françoise, DUEDAL Maryline, LE GUEN Didier
TRAVAUX URBANISME ET BATIMENTS	LE GALL Jean-François, GRELLEPOIX Nicolas, LE GALL Pascale, LE BALC'H Pauline, LE CREFF Yvon, LE FOLL Arnaud, LE GUEN Didier.
COMMUNICATION, AFFAIRES CULTURELLES, SPORT ET TOURISME	RUBEUS Saïg, CHAVANON Christophe, LE BALC'H Pauline, PICHOURON Françoise, LE GUYADER Béatrice, LE FOLL Arnaud, LOZAC'H Séverine
ATTRIBUTION DE LOGEMENTS	LE GALL Jean-François, RUBEUS Saïg, LE GUYADER Béatrice, PICHOURON Françoise, GRELLEPOIX Nicolas, LE GUEN Laure, LAGADEC Gaëlle

2020-025

DELEGATIONS EXTERIEURES		
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Comité du bassin versant du léguer	LE CREFF Yvon	LE BALC'H Pauline
CNAS	LE GALL Jean-François	LE CREFF Yvon
PAYS DU TREGOR	RUBEUS Saïg	LE BALC'H Pauline
Mission locale pour l'emploi	PICHOURON Françoise	LE GUYADER Béatrice
Trégor contact	LE GUYADER Béatrice	PICHOURON Françoise
SDE	GRELLEPOIX Nicolas	LE GALL Jean-François
TI JIKOUR	LE GUYADER Béatrice	LE GALL Jean-François

- Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que suite au renouvellement du conseil Municipal, il convient de désigner un correspondant défense,

Le maire propose au conseil municipal de nommer LE GALL Jean-François correspondant défense sur la commune de Loguivy-Plougras.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

- Désignation d'un correspondant sécurité routière

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que suite au renouvellement du conseil Municipal, il convient de désigner un correspondant sécurité routière.

Le maire propose au conseil municipal de nommer LE GALL Jean-François correspondant sécurité routière sur la commune de Loguivy-Plougras.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

- Fixation du nombre de membres du conseil municipal au conseil d'administration au CCAS

Monsieur Le maire propose de fixer à dix le nombre de membres au conseil d'administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Monsieur le Maire précise qu'il est également Président du CCAS de droit et n'est pas compris dans l'effectif des membres des élus.

Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

- Elections de représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

En application des articles R-123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par chacune d'elles contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre de suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste 1	Liste 2
LE GUYADER Béatrice	LE GUEN Laure
PICHOURON Françoise	LAGADEC Gaëlle
LE GALL Pascale	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, ont été proclamés membres du conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de Loguivy-Plougras :

M.LE GALL Jean-François, Maire et président du CCAS de droit et

1-LE GUYADER Béatrice
2- PICHOURON Françoise
3-LE GALL Pascale
4-LE GUEN Laure
5- LAGADEC Gaëlle

- Commission appels d'offres

Dans une commune de moins de 1000 habitants, la commission d'appel d'offres comporte, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal,

2020-07

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la liste des membres à la commission d'Appel d'offres, comme détaillée ci-après, à savoir :

Membres titulaires :

1- LE GALL Jean-François
2- RUBEUS Saïg
3- DUEDAL Maryline

Membres suppléants :

1- GRELLEPOIX Nicolas
2- LE GALL Pascale
3- LE FOLL Arnaud

- Subventions communales

Le maire propose de revoir l'attribution de subvention votée au conseil municipal du 18 juin pour l'association du Club du Saint Emilion.

Le maire propose l'attribution d'une subvention à la Convergence des Loutres d'un montant de 500 €.

Le conseil municipal à l'unanimité valide de passer la subvention du club de Saint Emilion de 400€ à 650€.

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'attribution d'une subvention à la Convergence des Loutres d'un montant de 500 €.

- Vente de terrain consort Cloarec

- Déclassement et cession de terrain aux consorts CLOAREC

Mr le maire informe au conseil municipal que Les consorts CLOAREC sollicitent l'acquisition du délaissé communal, un chemin d'exploitation à Coat An Dresnay.
Le Maire précise que cette opération nécessite au préalable de délimiter cette emprise par un géomètre, pour la déclasser de la voirie communale. Le déclassement sera dispensé d'enquête publique préalable, la fonction de desserte ou de circulation n'étant pas assurée (cf. L141-3 du Code de la voirie routière.
Le maire propose donc au conseil municipal :

- d'ACCEPTER le déclassement et la cession du délaissé communal. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'AUTORISER Monsieur le maire ou son représentant à signer les actes de cession ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ses propositions.

- Questions diverses

✓ Motion de soutien aux salariés de Nokia lu par le maire, validée à l'unanimité par le conseil municipal.

- ✓ City Stade : La construction débutera le mercredi 15 juillet et devrait se terminer pour le 18 juillet 2020.
- ✓ Fibre optique : Pose de poteaux en cours, fin de la pose de la fibre prévue pour fin 2020.
- ✓ Indemnités des élus : Le maire a revu la répartition de l'enveloppe globale de 3232.11 € brut/mois.

  - le maire : 1128 € brut
  - conseillers délégués : 200€ brut
  - les adjoints : 380 € brut
  - conseillers municipaux : 23€ brut

  Ces indemnités seront revotées et validées au prochain conseil.
- ✓ Exposition Vallée du léguer à la chapelle du Dresnay :

Le maire propose une participation de 15€ par jeune de + de 16 ans par demi-journée de présence, sur 22 demi-journées du 16 juillet au 15 août.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

- ✓ La présentation des différents lieux de la commune aura lieu le 18 et le 25 juillet 2020 à 14h.
- ✓ Transports scolaires :

Suite au courrier du groupe de parents d'élèves envoyé à LTC par rapport au passage du transport scolaire sur la commune, Séverine Lozach demande à la municipalité d'appuyer leur demande auprès de LTC.

- ✓ Formation secourisme :

Arnaud Le Foll demande s'il y a possibilité de faire des formations secourisme pour les associations sur la commune et faire don d'un local. (Formation faite par un moniteur).

Le maire précise qu'il faut une assurance.

- ✓ Révision des panneaux de circulation.
- ✓ Bibliothèque :

Interrogation sur le projet de réhabilitation de l'ancienne poste. Le maire informe que rien n'est encore entrepris.

Le maire,

Le secrétaire,

Les membres,